

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 3

Rubrik: Échos de partout ; Pesées de ruches sur bascules

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

soir d'une belle journée, on donnera un peu de fumée par les trous de vol ; les 3 cadres seront rapidement transvasés et l'on arrosera toute la ruche avec un peu de sirop aromatisé à la menthe ou une autre odeur forte. Recouvrir les cadres et le tour est joué. Lors de la prochaine visite, vous enlèverez la partition qui ne gênera pas pendant bien des jours.

De tout cœur, mon cher débutant, je vous souhaite de n'avoir aucune colonie à réunir ce printemps. Si, par malheur, il y en a, n'hésitez pas, car il vaut mieux, au rucher, une bonne ruche que 4 médiocres et souvenez-vous que seule une ruche populeuse peut donner une récolte.

Gingins, le 15 février 1950.

M. SOAVI.



ECHOS DE PARTOUT

Saviez-vous que...

- dans le lac Erié existe une île, l'île Pelée, où se trouve installée une station de fécondation parfaitement bien isolée puisque distante de 9 milles (14,5 km.) de la terre.
- la viscosité d'un miel décroît jusqu'à une température de 38° C et qu'au delà de 48° C l'augmentation de la température n'a plus guère d'effet.
- le miel provoque la cicatrisation des ulcères à l'estomac.
- qu'il est recommandé de glisser sous la feuille de zinc du toit des ruches quelques épaisseurs de papier journal qui est un très bon calorifuge.
- que le coucou-indicateur conduit le voyageur vers une colonie sauvage et profite de la destruction du nid pour dévorer le couvain sans défense.

Pour le développement et la protection des haies et buissons

Sur l'initiative de la Société suisse alémanique des Amis des Abeilles, s'est réunie à Berne une Commission formée des délégués de diverses Associations : pêche et chasse, protection des oiseaux, protection de la nature, arboriculture fruitière, etc. Le directeur du Département de l'Agriculture du canton de Berne y assistait également. A l'issue de cette assemblée, une requête a été adressée au Gouvernement bernois l'invitant à porter son attention sur le boisement ou le reboisement des rives des cours d'eau. Ce manteau végétal protecteur des cultures contre le vent, est le refuge des oiseaux et une source de pollen pour les abeilles qui sont les grandes pollinisatrices des arbres fruitiers.

Pour préserver les abeilles du danger des insecticides

Les milieux apicoles français sont très préoccupés, depuis trois ou quatre ans, par des empoisonnements d'abeilles consécutifs à l'emploi d'insecticides sur des plantes ou des arbres mellifères au moment de la floraison.

L'Union nationale des Apiculteurs de France a créé un groupement « Apiculture et traitements antiparasitaires », qui a tenu une assemblée générale, le 21 janvier 1949, à laquelle assistaient des délégués des syndicats apicoles départementaux. De son côté, l'Institut national de la Recherche agronomique a ouvert une vaste enquête sur les cas d'empoisonnement dont les premiers résultats ont déjà été publiés. Enfin, un groupe permanent d'« Etude de la protection des abeilles contre les traitements antiparasitaires des végétaux », groupe rattaché au comité consultatif de la protection des Végétaux, a été créé en 1946. A la suite de ces travaux, le ministère de l'Agriculture a arrêté, en date du 30 avril 1946, le texte d'une note définissant les mesures de protection des abeilles contre les traitements antiparasitaires. Il a recommandé essentiellement de ne pas effectuer de traitements « pendant la pleine floraison des plantes cultivées mellifères, les traitements pendant cette période étant d'ailleurs, à tous points de vue, absolument contre-indiqués ». Un certain nombre d'arrêtés récents sont venus réglementer l'emploi des insecticides afin d'éviter les accidents causés aux abeilles.

Une Anglaise élève 30 000 abeilles dans sa chambre à coucher

Toute sa vie, Mrs. Evelyn Bisset, une Anglaise aujourd'hui septuagénairre, s'est intéressée si passionnément à l'étude des abeilles qu'elle en élève dans la chambre à coucher de sa résidence de Walberton (Sussex). Sur une table, devant la fenêtre, repose une ruche à parois vitrées. « Leur bourdonnement ne m'incommode pas, dit-elle, et il arrive rarement que des abeilles s'échappent et prennent leurs ébats dans ma chambre. » Mrs. Bisset est considérée comme l'une des personnes les plus compétentes d'Angleterre pour le traitement des maladies du couvain. Depuis 1943, elle est chargée par le Conseil de comté de Sussex de faire des conférences dans les écoles et collèges sur l'abeille et son élevage. Chaque été, elle va inspecter les ruchers du comté, parcourant dans son automobile près de 1600 km. par mois. Elle possède pour son compte et exploite à des fins expérimentales 39 ruchers situés dans différentes parties du Sussex. Elle construit elle-même tout le matériel qu'elle utilise. Elle est souvent appelée à faire partie du jury pour le contrôle du miel dans les concours apicoles. Comme bon nombre d'apiculteurs, Mrs. Bisset est convaincue que le venin d'abeilles possède de sérieuses vertus prophylactiques.

(Continental Daily Mail.)

L'instinct des abeilles sera-t-il pris en défaut ?

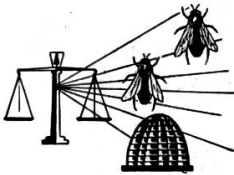
M. H. de Fanzel rapporte dans *La Libre Belgique* que fin décembre et début janvier de cette année, les apiculteurs ont constaté que les abeilles qui, jusqu'à cette époque, avaient joui d'un hivernage idéal, sont devenues inquiètes. Avec un soin tout particulier, elles ont entrepris de colmater toutes les fissures qu'elles avaient négligées jusqu'ici. Ce calfeutrage minutieux, ne présage-t-il pas une période assez longue de froid rigoureux ?

Nouveautés apicoles

Un brevet a été pris en France par M. Appert-Collin pour un appareil permettant de désoperculer les cadres pleins de miel par un dispositif de plateaux chauffés et qui s'appliquent en même temps sur les deux faces du cadre.

(*Gazette Apicole.*)

PAUL ZIMMERMANN.



PESÉES DE RUCHES SUR BASCULES

du 11 janvier au 10 février 1950.

Aire-Genève, altitude 365 m. diminution 1200 gr. — Chêne-Bourg, altitude 390 m. diminution 1500 gr. — Delémont, altitude 440 m. diminution 1100 gr. — Territet, altitude 774 m. diminution 950 gr. — Bex II, altitude 500 m. diminution 1550 gr. — Vuarrenge, altitude 650 m. diminution 750 gr. — Rue, altitude 650 m. diminution 900 gr. — Valangin, altitude 655 m. diminution 3000 gr. — Broc, altitude 729 m. diminution 300 gr. — Saicourt, J.B., altitude 750 m. diminution 900 gr. — Chézard, altitude 760 m. diminution 800 gr. — Orsières, altitude 890 m. diminution 600 gr. — Sainte-Croix, altitude 1090 m. diminution 800 gr. — L'Etivaz, altitude 1144 m. diminution 500 gr. — La Manche/Rougemont, altitude 1272 m. diminution 700 gr. — Morges, altitude 380 m. diminution 900 gr.

Stations d'observations

Cointrin-Genève, altitude 391 m. diminution 900 gr. Température minima —8, maxima 16 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 55 et 103 %. Le baromètre entre 692 et 723 mmHg. Neige 25 cm. — Delémont, altitude 440 m. diminution 1800 gr. Température minima —10, maxima 9 degrés. Le baromètre a oscillé entre 711 et 724 mmHg. — Châteauneuf, altitude 510 m. diminution 1300 gr. Température minima —4, maxima 19,1 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 10 et 94 %. Le baromètre entre 698 et 709 mmHg. — Grangeneuve, altitude 638 m. diminution 250 gr. Température minima —20, maxima 14 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 30 et 100 %. Le baromètre entre 694 et 708 mmHg. — Morges, température moyenne 0,3°. 12 jours —3°, 18 jours + 2,5°. Pluie 115 mm. 5 février, grande sortie.

Delémont, février 1950.

J. WALTHER.